C[D]

(Soc. d'émulation du Doubs, Mém., 11
mars 1870)

LES

ÉVÊQUES AUXILIAIRES

DU SIÉGE MÉTROPOLITAIN DE BESANÇON

PAR

Auguste CASTAN

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE

Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

—

1877

Extrait des Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs.
Séance du 11 mars 1876.

LES ÉVÊQUES AUXILIAIRES

DU SIÉGE MÉTROPOLITAIN DE BESANÇON

Dès les premiers temps de l'organisation des diocèses ecclésiastiques, les conciles prévirent le cas où les évêques ne pourraient à eux seuls faire les fonctions religieuses qui leur étaient réservées : on les autorisa à se choisir des suppléants qui agiraient en qualité de leurs mandataires. Ces lieutenants épiscopaux furent appelés *chorévêques*, c'est-à-dire évêques forains. On ne connaît qu'un seul personnage ayant exercé cette charge dans le diocèse de Besançon : c'est Etienne, doyen du chapitre de Saint-Jean, qui vivait en 620 (1).

L'institution des chorévêques tomba en désuétude au dixième siècle, et ce fut, paraît-il, au grand dommage de l'accomplissement régulier des devoirs épiscopaux. Le quatrième concile de Latran, qui se tint en 1215, constata cette lacune et prescrivit, par son dixième canon, les moyens de la combler. « Comme il arrive souvent, dit le concile, que les évêques, en raison de leurs occupations multiples, ou de leur santé, ou des invasions belliqueuses......., ne peuvent suffire par eux seuls à administrer au peuple la parole de Dieu, surtout dans les diocèses étendus et dont la population est disséminée....., nous ordonnons que, dans les églises cathédrales

---

(1) Dunod, *Hist. de l'Egl. de Besançon*, t. I, p. 378.

ou conventuelles, on institue des hommes capables, que les évêques puissent choisir comme coadjuteurs et coopérateurs, non-seulement dans l'office de la prédication, mais encore dans le ministère des confessions à entendre et des pénitences à enjoindre, et généralement dans toutes les fonctions qui intéressent le salut des âmes (1). »

On le voit, cette recommandation canonique visait spécialement les diocèses qui avaient une vaste circonscription, des paroisses d'un difficile accès, une situation topographique les exposant fréquemment à être envahis par les armées. Tel était le cas du diocèse de Besançon : aussi l'institution d'un lieutenant archiépiscopal suivit-elle de près l'ordre donné à ce sujet par le concile. La fonction ainsi créée exista jusqu'à la révolution française, c'est-à-dire pendant près de six cents ans.

Le titulaire de cet office prenait la qualité de *suffragant*. Il était choisi et pouvait être révoqué par l'archevêque. Pendant l'administration intérimaire du chapitre métropolitain, le siége vacant, c'était au corps des chanoines à confirmer le suffragant ou à en élire un nouveau. Ordinairement le choix de l'archevêque ou du chapitre se portait sur un religieux du diocèse ayant du renom comme prédicateur. Quelquefois on conférait la dignité à un chanoine distingué par son érudition ou son éloquence.

La nomination du suffragant était notifiée à la cour de Rome, et celle-ci, après information canonique, donnait des bulles à l'élu, en lui attribuant un titre d'évêque, ou plus

---

(1) « Cum sæpe contingat quod episcopi, propter occupationes multiplices, vel invaletudines corporales, aut hostiles incursus......., per seipsos non sufficiunt ministrare populo verbum Dei, maxime per amplas diœceses et diffusas.. ...., præcipimus, tam in cathedralibus quam in aliis conventualibus ecclesiis, viros idoneos ordinari, quos episcopi possint coadjutores et cooperatores habere, non solum in prædicationis officio, verum etiam in audiendis confessionibus et pœnitentiis injungendis, ac cæteris quæ ad salutem pertinent animarum. »

rarement d'archevêque, *in partibus infidelium*. Le suffragant était ensuite sacré et installé dans ses fonctions.

Le suffragant ne participait pas, en qualité d'évêque auxiliaire, à l'administration du diocèse : il n'exerçait que des fonctions épiscopales purement religieuses, par délégation de l'archevêque quand le siége était occupé, ou par délégation du chapitre en cas de vacance de l'archevêché. Substitut de l'archevêque *in spiritualibus*, il ne faisait pas double emploi avec le vicaire général qui suppléait l'archevêque *in temporalibus*, ni avec le *vices gerens*, chargé, pendant la vacance du siége ou une longue absence d'archevêque, de la direction spirituelle et temporelle du diocèse. Exceptionnellement, quelques-uns de ces vicaires eurent, concurremment avec le suffragant, la qualité épiscopale.

Si le suffragant était un religieux, il n'avait pas entrée au chapitre et cédait même le pas aux abbés mitrés du diocèse (1). S'il était chanoine, il conservait son siége dans l'assemblée capitulaire, mais sans primer les quatre hauts dignitaires qui y présidaient suivant l'ordre de préséance de leurs titres. On avait fini pourtant par décider que, quand le suffragant serait un chanoine, il aurait, dans les processions, le pas sur tous ses confrères lorsqu'il marcherait revêtu des ornements épiscopaux, mais qu'il céderait ce pas aux quatre dignitaires lorsqu'il ne porterait point les insignes de l'épiscopat (2).

Le suffragant vivait d'une pension assignée sur les revenus de l'archevêque : ce traitement, qui était de 150 francs par année au quinzième siècle, fut élevé à 200 francs au siècle suivant (3).

---

(1) Voir le procès-verbal de la première entrée de l'archevêque Hugues de Vienne, le 15 août 1334. Le suffragant y est nommé après les abbés de Saint-Paul et de Saint-Vincent de Besançon, de Montbenoît, de Corneux et de Bellevaux. (*Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. X, 1875, p. 220.)

(2) *Acta Capituli Bisunt.*, 1514, 13 decemb.

(3) *Ibid.*, *passim.*

Les historiens de l'Eglise de Besançon n'ont pas accordé grande attention aux suffragants auxiliaires du diocèse, et cependant c'était à ces lieutenants qu'incombait la plus lourde part du fardeau religieux de l'épiscopat : leur délégation était permanente pour tout ce qui concernait les fonctions pastorales au point de vue purement spirituel, fonctions que nos archevêques, du treizième siècle au dix-septième, exercèrent rarement en personne. Les suffragants étaient sans cesse en action pour consacrer des églises ou des autels, pour bénir des cimetières, pour donner l'onction aux prêtres du diocèse, pour administrer la confirmation, pour visiter les paroisses et les bénéfices qui relevaient de la juridiction de l'ordinaire. Il y a donc beaucoup d'actes dans lesquels figurent nos évêques auxiliaires, et ces actes, pour qu'ils servent à l'histoire des localités franc-comtoises, ont besoin d'être datés avec précision : de là l'intérêt d'une nomenclature aussi exacte que possible des titulaires de la suffragance.

L'érudit abbé Richard est le seul qui, jusqu'à présent, ait essayé d'en dresser la liste (1). Celle qui va suivre est notablement plus complète (2), et nous pensons faire œuvre utile en la livrant aux amis de l'histoire franc-comtoise.

I. — Henri, évêque de la Troade

12..-1232.

Le premier titulaire de la fonction qui nous occupe paraît avoir été l'abbé cistercien du Mont-Sainte-Marie, celui qui avait présidé à l'organisation de ce monastère (3). Il se nom-

(1) *Histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude,* t. III, pp. 9-10.

(2) Elle comprend onze noms nouveaux, sur lesquels deux (numérotés III et VIII) m'ont été fournis par mon savant collègue M. J. Gauthier, archiviste du Doubs : je dois en outre à l'obligeance du même collaborateur un certain nombre d'indications qui ont été fondues dans les divers articles que l'on va lire.

(3) Un catalogue des abbés du Mont-Sainte-Marie qui termine le *Martyrologe* de cette abbaye, conservé à la Bibliothèque de Besançon,

mait Henri et reçut le titre d'évêque de la Troade (*Troge Magne pontifex*) : c'est ainsi qu'il se qualifie dans le seul procès-verbal que nous possédions de ses actes épiscopaux; cet acte est du 26 mars 1230 (1). On a de lui un opuscule théologique sur la *Grâce* (2). Il mourut en 1232, à l'abbaye de Haute-Combe (3), et fut enterré, dit-on, à l'abbaye de Clairvaux, devant l'autel de la Sainte-Trinité (4).

II. — Renaud, archevêque de Corinthe

avant 1242.

Mort avant 1242. Il avait fondé trois places de chapelains dans l'église de Sainte-Madeleine de Besançon; témoin ce passage d'un acte de donation fait en faveur de cette église par Guillaume de Choys, l'un des chanoines du lieu :

« Dedit etiam et concessit dictus W. canonicus, in perpetuam elemosinam, tribus sacerdotibus constitutis in predicta ecclesia pro magistro Renaldo bone memorie, quondam archiepiscopo Chorintiensi ..., tria jornalia terre.... Actum anno Domini M° CC° XLII° (5). »

III. — Armand, évêque de .. ....

1274.

Armand, suffragant de l'archevêque Eudes de Rougemont,

débute par cette mention : « Primus ergo est Henricus, qui post Magnæ Troiæ fuit antistes. » — Cf. *Gallia christiana*, t. XV, col. 304.

(1) C'est l'acte de la bénédiction du cimetière de Villers-sous-Chalamont, document qui appartient à l'auteur de ce travail.

(2) « Henrici, primi abbatis Montis-Sancte-Marie (et postea Trojæ Magnæ episcopi), libellus qui dicitur *Verbi gracia*. » (*Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Troyes*, n° 953.)

(3) « M. CC. XXXII. — Obiit apud Altam Tumbam (*leg.* Cumbam) domnus Henricus, quondam Magne Troie episcopus. » (Albrici Trium-Fontium *chronic.*, ap. Pertz, *Monum. Germ. Scriptor.*, t. XXIII, p. 930.)

(4) *Chronic. Balernense*, ms. de la bibliothèque de M. Droz des Villars.

(5) *Cartular. B.-M. Magdalenes*, ms de la Bibliothèque de Besançon.

reçut en cette qualité le serment prêté au siége métropolitain de Besançon, le 25 février 1274, par Regnaud II, abbé de Baume-les-Moines (1).

IV. — Thierry de Chariez, évêque de Suda.

1281-1315.

Moine cistercien, successivement abbé de La Charité et de Bellevaux, il paraît avoir été fait suffragant en 1281 (2). On a des actes de lui, en cette qualité, qui appartiennent à l'année 1294 (3). Il figura, le 5 mai 1310, aux obsèques du comte de Bourgogne Othon IV, à l'abbaye de Cherlieu (4). Le cordelier gascon Vital, qui devint archevêque de Besançon en 1312 (5), ne tarda pas à le remplacer comme suffragant par un religieux franciscain. Thierry n'en conserva pas moins sa qualité d'évêque; il mourut le 9 mai 1324, suivant l'épitaphe qui couvrait sa tombe à l'abbaye de Bellevaux et qui était ainsi conçue (6) :

Mille tercentenis
Ivnctis binis dvodenis
Nona lvce maii
Fertvr ad æthra trahi
Domnvs Thirricvs
Præsvl Svdensis amicvs
Christi catholicvs
Qvi sit ei medicvs
Hvivs in hac fossa

---

(1) *Inventaire des titres de l'Archevêché de Besançon*, dressé en 1689: aux Archives du Doubs.

(2) Baverel, *Evêques comtois*, ms de la bibl. de Besançon.

(3) Dunod. *Hist. de l'Egl. de Besançon*, t. I, p. 214.

(4) *Voyage littér. de deux bénédictins*, t. I, p. 139. — Une erreur de transcription ayant fait imprimer, dans cet ouvrage, *Lude* au lieu de *Sude*, M. Ed. Clerc (*Essai*, t. II, p. 15) a cru qu'il s'agissait d'un évêque de *Leyde*, bien que Leyde n'ait jamais eu de siége épiscopal.

(5) Dunod, *Hist. de l'Egl. de Besançon*, t. I, pp. 217-220.

(6) Dunand, *Notes sur l'hist. de Franche-Comté*, à la Bibliothèque de Besançon, t. XXX.

REQVIESCANT PRÆSVLIS OSSA
SPIRITVS IN DOXA
VIVAT SINE NOXA
AMEN.

V. — GUY DE GY, ÉVÊQUE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

1315-1328.

C'était un cordelier du couvent de Gray. Le comte de Bourgogne Othon IV l'avait choisi, en 1287, pour organiser l'Université d'études qu'il venait de créer dans cette dernière ville (1). Dès 1315, on le voit agir dans le diocèse comme suffragant de l'archevêque Vital (2) : au mois de septembre 1319, il figurait en cette qualité à la reconnaissance des reliques des saints Epiphane et Isidore, dans l'église de Saint-Jean de Besançon (3). Par son testament, de l'an 1328, il fonda deux chapelles dans l'église de Gy, lieu de ses origines, en affectant de plus, dans cette même localité, une chambre à l'usage de tous les Cordeliers qui y seraient de passage (4).

VI. — HUGUES, ÉVÊQUE DE ....

1328.

C'est le nom du suffragant de l'archevêque Vital qui, le premier dimanche de l'Avent, en l'année 1328, reçut le ser-

---

(1) GATIN et BESSON, *Hist. de Gray*, pp. 26 et 424.

(2) *Invent. des titres de l'Archevêché de Besançon*, dressé en 1689 : aux Archives du Doubs.

(3) *Reliques de l'église métrop. de Besançon*, ms de la Biblioth. de cette ville; — DUNOD, *Hist. de l'Egl.*, t. I, p. 219.

(4) Par un acte du 9 août 1329, l'archevèque Vital confirma et compléta ces dispositions du suffragant défunt, appelant celui-ci : « bone memorie venerabilis in Christo pater dominus frater Guido de Gy, quondam civitatis Sancti-Johannis episcopus, noster in spiritualibus vicarius generalis. » (Archives du Doubs : fonds du Chapitre métropolitain.)

ment prêté au siége métropolitain de Besançon par Jean de Fondremand, abbé de Corneux (1).

VII. — Riquier, évêque de Tibériade
1334.

Il figurait dans le cortége de l'archevêque Hugues de Vienne, lors de la première entrée à Besançon de ce prélat, le 15 août 1334. Le populaire l'appelait l'*avesque de Tabarie*,



contraction française du mot Tibériade (2). On ne connaît pas son nom de famille; mais, à en juger par son prénom, il devait être originaire du Ponthieu, province où florissait le culte de saint Riquier. Il s'était fait graver un sceau imité de ceux des cardinaux de la cour pontificale d'Avignon. Ce sceau, dont la matrice appartient à la bibliothèque de Besançon, est de forme ogivale. Le milieu est occupé par un dais d'architecture à trois étages. En haut se

---

(1) Dunod, *Hist. de l'Eglise de Besançon*, t. I, p. 220; — Archives du Doubs : *Invent. des titres de l'Archevêché de Besançon*, dressé en 1689.

(2) *La première entrée des archevêques de Besançon*; dans les *Mém. de la Soc. d'Emul. du Doubs*, 4e série, t. X, 1875, p. 220.

se voit une Vierge tenant l'Enfant-Jésus. Plus bas est l'évêque de Tibériade en costume pontifical et bénissant. Au-dessous, le même prélat, tête nue et les mains jointes, fléchit les genoux en invoquant la Vierge. A droite et à gauche de la figure intermédiaire sont deux écussons. Sur l'un est le monogramme du nom de Jésus, avec alliage des lettres FR, lesquelles signifient *Franciscus* et prouvent que le suffragant en question appartenait à l'ordre de Saint-François. Sur l'autre écusson sont les lettres MA, c'est-à-dire *Maria*. La légende gothique du pourtour est remarquable par son incorrection latine; elle est ainsi conçue : **Sigillum** : **domini** : **episcopi** : **amare** : **tiberiadis** : **ulta** (pour *ultra*) : **marinis** : **fratrer** (pour *frater*) : **richerius**. — « Sceau du seigneur évêque de l'amère Tibériade d'outre-mer, frère Riquier. » Quant à la fleur de lys qui termine cette légende, elle semble être là pour rappeler que le souverain temporel du diocèse de Besançon, Eudes IV, duc de Bourgogne, tenait la Franche-Comté en qualité d'époux d'une fille de la maison de France.

VIII. — Clément, évêque de Domochus

1370.

Ce suffragant, qui appartenait à un ordre religieux (*frater* Clemens, *Dei gratia, episcopus* Domocensis), consacra l'église de Sainte-Madeleine de Besançon, le 3 octobre 1370, par délégation de l'archevêque Aymon de Villersexel (1).

IX. — N., archevêque d'Achaïe (?)

1392.

Le jour de Noël de l'an 1392, les offices furent célébrés à Auxonne, ville du diocèse de Besançon, par un prélat que les documents appellent l'*archevesque de Chiesse* (2).

(1) Archives du Doubs, fonds Sainte-Madeleine, carton V, n° 17 *bis*.

(2) Note extraite par le P. Dunand des archives de la ville d'Auxonne. — Biblioth. de Besançon.

Cette dénomination populaire nous paraît dériver de la formule latine *Achaïensis archiepiscopus*.

X. — Jean, évêque de Nazareth.

1410.

Ce suffragant consacra, le 2 avril 1410, l'autel de l'oratoire rural dédié à saint Maximin, sur le territoire de Foucherans (1).

XI. — Pierre, évêque d'Esquilium.

1428.

Petrus, *Dei gracia episcopus* Squillinensis, agissant comme délégué de l'archevêque Thiébaud de Rougemont, conféra les ordres moindres, le 23 avril 1428, dans la chapelle du palais archiépiscopal de Besançon (2).

XII. — N., évêque de Carpi (?)

Avant 1448.

Dans le testament d'Etienne Despotots, de Besançon, passé au mois de janvier 1450, il est parlé d'une sienne maison « située dans la rue des Granges de Besançon, près de celle qui a appartenu à fut révérend père en Dieu l'évesque de Crappes (3). »

La locution populaire *évesque de Crappes* nous a paru dériver de la formule *Carpensis episcopus*, que mettait sans doute à la suite de son prénom latin le suffragant que revèle le testament ci-dessus indiqué.

---

(1) L'abbé Suchet, *Saint-Maximin*, p. 29, note 2.

(2) Acte transcrit au fol. 168 du registre 1432-46 des *Délibérations municipales* de Besançon.

(3) Note du P. Dunand, à la Bibliothèque de Besançon.

XIII. — Antoine, évêque de Sidon.

1448-1474.

C'était un docteur en théologie de l'ordre des Dominicains (1). Le 23 août 1448, on le trouve à Auxonne, donnant les ordres par délégation de l'archevêque Quentin Ménard (2). Il était très apprécié comme prédicateur, et le chapitre métropolitain récompensait ses sermons et ses offices pontificaux par des cadeaux de comestibles (3). L'archevêque Charles de Neufchâtel lui retira sa confiance; mais le chapitre métropolitain refusa l'investiture aux deux religieux qui essayèrent, lui vivant, de prendre sa place (4).

(1) « Le vie jour de jung mil IIIIc cinquante et neuf, la chapelle de monseigneur le prince d'Oranges fut dédiée, et consacrez les deux aultez, par révérend père en Dieu maistre Antoinne, évesque de Sydon, docteur en théologie de l'ordre des frères prescheurs..... » (Note du feuillet de garde d'un missel provenant de l'abbaye du Mont-Sainte-Marie : à la Bibliothèque de Pontarlier.)

(2) Note extraite des archives de la ville d'Auxonne, par le P. Dunand. — Bibliothèque de Besançon.

(3) « Ordinaverunt domini presentari, ex parte Capituli, domino episcopo Sydoniensi, qui missam majorem et sermonem die sancti Dyonisii ultimate fecit in ecclesia Bisuntina Sancti-Stephani, due prebende panis et vini et unum quartum mutonis. » (*Acta Capituli Bis.*, 12 octobr. 1461.) — « Pro bullis super Societate Jesu contra Turchos concessis publicandis, fiant dominica proxima, hora majoris misse, processiones generales apud Sanctum-Stephanum, et fiat sermo per dominum episcopum Sydoniensem..... » (*Ibid.*, 12 febr. 1463.) — « Intuitu laborum et penarum sumptorum per do. episcopum Sydonensem in consecrationem duorum altarium, in ecclesia Bisuntina Sancti-Johannis de novo constructorum, habeat idem dominus episcopus unam chargiam salis per sexcallum expediendum. » (*Ibid.*, 20 decemb. 1463.)

(4) Les frères Mansuet Fichet et Mammès, de l'ordre des frères prêcheurs, se présentèrent successivement au Chapitre comme devant être promus à l'épiscopat en remplacement de l'évêque de Sidon. Le Chapitre répondit à tous deux : « nullatenus consentire hujusmodi requisitioni quamdiu dominus episcopus Sydoniensis, modernus suffraganeus archiepiscopatus Bisuntini, vitam duxerit in humanis. » (*Acta Capituli Bis.*, 29 jul. 1467, 8 jan. 1468.)

XIV. — Philibert Vuillot, évêque de Salone.

1474-1480.

Né à Poligny, d'une famille ancienne, il se fit religieux au couvent des Dominicains de cette ville et en devint prieur, fonction qu'il cumula avec celle d'inquisiteur général de la foi au comté de Bourgogne. Il était docteur en théologie. L'archevêque de Besançon, Charles de Neufchâtel, le choisit pour suffragant et demanda pour lui des bulles au pape Sixte IV (juillet 1474). Il fut sacré à Chalon-sur-Saône, dont le siége était occupé par son compatriote Jean de Poupet. Il mourut à Besançon en 1480, et fut inhumé dans l'église des religieux de son ordre (1).

A la même époque, Jacques de Clerval, vicaire général de l'archevêque, avait la qualité d'évêque d'Hébron (2).

XV. — Henri Potin, évêque de Philadelphie.

1480-1489.

Né à Gournay-en-Bray (3), il entra dans l'ordre des Carmes au couvent de Rouen et eut la qualité de professeur en théologie (4). L'archevêque Charles de Neufchâtel, qui venait de favoriser la conquête de la Franche-Comté par Louis XI, crut sans doute être agréable au nouveau gouvernement en choisissant pour suffragant un religieux français. Le chapitre métropolitain ratifia ce choix par une délibération du 23 août 1480 (5). Mais lorsque la maison d'Autriche vint reprendre possession de notre province, l'archevêque et son suffragant durent quitter le diocèse : Charles de Neufchâtel reçut comme

---

(1) Chevalier, *Hist. de Poligny*, t. II, pp. 54-55.

(2) J.-J. Chifflet, *Vesontio*, II, p. 303.

(3) Note sur un pontifical ayant appartenu aux Carmes de Besançon et possédé actuellement par la Bibliothèque de cette ville.

(4) Daniel a v. m., *Speculum Carmelitanum*, t. II, p. 927.

(5) *Acta Capituli Bisunt.*

compensation l'administration de l'évêché de Bayeux, et l'évêque de Philadelphie devint prédicateur du roi de France Charles VIII. On a de lui des lectures de théologie scholastique, des sermons au clergé et au peuple, un carême prêché devant le roi Charles VIII. Il mourut à Rouen en 1502 (1).

XVI. — Guy Rosselet, évêque de Tibériade.

1491-1493.

Originaire d'Audrehem, village de l'Artois, il appartenait à l'ordre des Carmes et y était professeur en théologie. En 1481, il se trouvait prieur du couvent de Marche-en-Famene, dans le duché de Luxembourg (2). Dix ans plus tard, l'archevêque Charles de Neufchâtel le substitua, comme suffragant, au carme Henri Potin, que ses attaches avec la France rendaient impossible dans le diocèse (3).

XVII. — Odet Tronchet, évêque de Tibériade.

1493-1502.

Né à Gray, il avait fait profession chez les Cordeliers de cette ville : de là il avait été envoyé à Paris, dans le grand couvent du même ordre, où il était devenu docteur et professeur en théologie. Son séjour dans la capitale de la France, qui remontait au moins à l'année 1483, lui avait permis d'acheter de beaux livres de théologie. Sur deux de ces vo-

---

(1) Daniel a v. m., *loc. cit.*

(2) Un livre qui avait appartenu à ce religieux, et que possède aujourd'hui la Bibliothèque de Besançon, porte l'inscription manuscrite que voici : « Liber iste est ad usum magistri Guidonis d'Audrehem, sacre pagine professoris et prioris conventus Marchie sacri ordinis beatissime Dei genitricis Marie de Monte Carmeli. Et emit in oppido de Delft in Hollandia. 1481. »

(3) La prélature de Guy Rosselet nous a été révélée par une note inscrite sur un pontifical qui appartenait aux Carmes de Besançon et qui est aujourd'hui à la Bibliothèque de cette ville.

lumes, aujourd'hui à la Bibliothèque de Besançon, il avait fait peindre ses armoiries : d'argent à un tronc d'arbre au naturel (1). A Paris, il connut Charles de Neufchâtel, archevêque de Besançon, qui était exilé de son diocèse depuis que la Franche-Comté avait fait retour à la maison d'Autriche. Ce prélat créa le cordelier de Gray son suffragant, en 1493, lui obtint des bulles d'évêque de Tibériade, puis le fit agréer en cette qualité par le chapitre métropolitain (2). L'archevêque mort, le chapitre continua les pouvoirs spirituels au suffragant (3), et il en fut de même lors de l'intronisation de François de Busleyden (4). Odet Tronchet mourut en 1502 (5).

XVIII. — Jean Favel, évêque de Nazareth.

1502-1514.

Né à Motey-Besuche (Haute-Saône) et dominicain du couvent de Besançon, il était parvenu dans son ordre aux fonctions de professeur en théologie et d'inquisiteur de la foi pour le diocèse de Besançon. L'archevêque François de Busleyden, au moment de partir pour l'Espagne avec Philippe le Beau, roi de Castille, dont il avait été le précepteur, choisit Jean Favel comme suffragant et, par une lettre datée de Tolède le 12 mai 1502, lui alloua 200 francs par année sur les revenus de son siége (6). Moins de trois mois et demi après cet acte, l'archevêque mourait à Tolède (23 août) (7), et le chapitre

(1) Renseignements puisés sur les *ex-libris* de divers volumes du quinzième siècle, à la Bibliothèque de Besançon.

(2) *Acta Capituli Bisunt,*, 22 april. 1494.

(3) *Ibid.*, 22 aug. 1498.

(4) Procès-verbal de l'entrée de François de Busleyden : 1er nov. 1499 (Archives de la ville de Besançon).

(5) Dunod, *Hist. de l'Egl. de Besançon,* t. I, p. 277.

(6) *Acta Capituli Bis.*, 15 jun. 1502.

(7) Ant. de Lalaing, *Voyage de Philippe le Beau en Espagne*, publ. par M. Gachard dans la *Collection des voyages des souverains des Pays-Bas,* t. I, pp. 196-197.

métropolitain élisait à sa place un écolier de quatorze ans, Antoine de Vergy (1). Jean Favel, donné comme mentor à ce jeune prélat, fut chargé de le conduire à Innspruck pour qu'il y reçût l'investiture de l'empereur Maximilien. Pendant son séjour à Innspruck, on célébra (25 septembre 1503) un service funèbre pour le défunt prince Hermès de Milan : le suffragant de Besançon officia pontificalement dans cette cérémonie (2). Jean Favel mourut en 1514, après avoir fondé à Besançon l'office de saint Dominique dans la cathédrale de Saint-Etienne, et celui de saint Thomas d'Aquin dans la cathédrale de Saint-Jean (3).

XIX. — Jean d'Emskerque, dit d'Anvers, évêque de Salone.

1514-1523.

Issu d'une famille originaire de Hollande et qui s'était fixée à Besançon au quinzième siècle (4), il était chanoine du chapitre métropolitain quand il fut fait suffragant, au mois de juillet 1514, par la volonté de l'archevêque Antoine de Vergy (5). A cette occasion, « le chapitre, par délibération du 4 juillet 1520, lui accorda la séance et le suffrage après les quatre dignités, sauf que dans les élections et options de prébende, il ne pourroit opiner qu'à son tour de chanoine, qu'on ne lui annonceroit ni leçons ni répons, et qu'il ne seroit pas obligé de chanter l'épître et l'évangile comme les autres cha-

(1) A. Castan, *Granvelle et le petit empereur de Besançon*, dans la *Revue historique*, 1re année, t. I, 1876, pp. 81-82.

(2) Ant. de Lalaing, ouvrage cité, p. 316. — C'est à tort que le chroniqueur appelle notre suffragant *évesque de Bethléem*.

(3) *Arch. du Doubs :* fonds du Chapitre métropolitain ; — *Biblioth. de Besançon :* Ordinaires des églises cathédrales.

(4) Perreciot, *Discours sur la dénomination des rues de Besançon*, dans les *Docum. inéd. pour servir à l'hist. de la Fr.-Comté*, t. III, p. 62.

(5) *Acta Capituli Bis.*, 26 jul. 1514.

noines (1). » Il mourut le 23 novembre 1523, et fut inhumé en l'église de Saint-Etienne, dans la petite nef, entre le chœur et la chapelle de la Vierge (2). Sur sa tombe étaient gravées les armes de sa famille (d'azur à trois harengs d'argent couronnés d'or adextrés et posés en fasce; devise : EN DIEU MON ESPÉRANCE) accompagnant l'épitaphe suivante (3) :

RDVS DNS IOANNES D'ANVERS EPISCOPVS SALONENSIS COMMENDATARIVS MONASTERII LOCICRESCENTIS DICTI TRIUM REGUM ORDINIS CISTERCIENSIS : CIVIS ET CANONICVS BISVNT. ANIMAM DEO REDDIDIT ANNO DNI 1523.

XX. — PIERRE TASSARD, ÉVÊQUE DE CHRYSOPOLIS.

1524-1533.

Dominicain du couvent de Lyon, il avait étudié à Paris, comme en témoigne l'*ex-libris* d'un volume de la *Somme de saint Thomas,* aujourd'hui conservé à la Bibliothèque de Besançon. Sur la présentation de l'archevêque Antoine de Vergy, alors exilé volontaire de la ville par suite de ses démêlés avec la commune, le chapitre métropolitain, par délibération du 11 janvier 1524, agréa Pierre Tassard en qualité de suffragant du siége archiépiscopal (4). Ce prélat mourut vers le milieu de l'année 1533.

En ce même temps, il y avait dans le diocèse un second évêque *in partibus infidelium :* c'était Jean Renault, qui s'intitulait *évesque* de Magayre (quelquefois Maguère) et était prieur commendataire de Saint-Just d'Arbois. Ses actes connus sont des années 1526 à 1528 (5).

---

(1) DUNOD, *Hist. de l'Egl. de Besançon,* t. I, p. 280.

(2) *Liber anniversarior. Eccles. Bisunt.*, aux Archives du Doubs et à la Bibliothèque de Besançon, fol. XVII.

(3) *Menues observations pour l'hist. du Comté de Bourgogne,* ms des Chifflet à la Bibliothèque de Besançon, t. I, fol. 125 v°.

(4) *Acta Capituli Bisunt.*, 11 jan. 1524.

(5) Collection DUNAND, ms de la Bibliothèque de Besançon, t. XXX, fol. 3, et XXXII, fol. 15.

XXI. — François Simard, évêque de Nicopolis.

1533-1554.

Né à Mondon, près de Vesoul, et admis comme boursier au collége dit de Bourgogne, fondé à Paris pour des étudiants pauvres de la Franche-Comté, Simard revint dans sa province natale avec le grade de docteur en théologie qu'il avait obtenu à la Sorbonne. Il professa quelque temps à l'Université de Dole; mais bientôt le chapitre métropolitain de Besançon, reconnaissant en lui les qualités d'un « habile controversiste et prédicateur pathétique, » se l'attacha en lui conférant l'une de ses prébendes canoniales. Simard fut employé à prêcher contre la doctrine protestante qui menaçait de s'introduire dans la ville (1). Le 17 septembre 1533, il annonçait au chapitre que l'archevêque Antoine de Vergy venait de le choisir pour suffragant, aux appointements de 200 francs par année sur les revenus du siége métropolitain. Simard mourut dans cet emploi le 9 septembre 1554, « et fut inhumé entre deux piliers de l'église métropolitaine (de Saint-Etienne) auprès de la chaire du prédicateur, sous une tombe sur laquelle, dit Dunod, il est représenté avec épitaphe (2). »

Cette épitaphe était ainsi conçue (3) :

HIC IACET REVERENDVS IN CHRISTO PATER ET DOMINVS
DNS FRANCISCVS SYMARD DE MONDONE : DOCTOR SORBONICVS :
EPVS NICOPOLITANVS : SVFFRAGANEVS ET CANONICVS BISVNTINVS :
QVI OBIIT DIE 9a MENSIS SEPT. ANNO 1554. ANIMA EIVS
REQVIESCAT IN PACE.

---

(1) « Per dominum Salins facta relatione de providendo statui domini Francisci Symard, sacre pagine professoris, ut in hac diocesi residere possit ad obviandum secte leutherane dietim pululanti..... » (*Acta Capituli Bis.*, 22 decemb. 1528.) — Le 23 janvier 1529, François Simard était élu chanoine prébendé « suis exigentibus meritis, scientia, doctrina et ydoneitate. » — L'archevêque lui constitua en outre une pension de 50 francs sur la recette de son palais (*Acta*, 23 jun. 1529).

(2) Dunod, *Hist. de l'Egl. de Besançon*, t. I, p. 284.

(3) *Menues observations pour l'hist. du Comté de Bourgogne*, mss des Chifflet à la Bibliothèque de Besançon, t. I, fol. 114 v°.

XXII. — François Richardot, évêque de Nicopolis.

1554-1557.

Né à Morey (Haute-Saône), en 1507, il entra chez les Augustins de Champlitte et fut envoyé à Paris pour faire de hautes études de théologie : il professa publiquement cette science à Tournay et à Paris. Il passa ensuite en Italie et obtint de la cour de Rome sa sécularisation. Il revint alors à Champlitte et y fut élu prévôt du chapitre de cette ville. Appelé bientôt après à Besançon pour lutter contre les agissements du protestantisme, le chapitre métropolitain lui accorda une place de chanoine. A la mort de l'évêque Simard, en 1554, François Bonvalot, administrateur de l'archevêché, le choisit, de concert avec le chapitre, pour remplir l'office de suffragant; mais la famille du titulaire de l'archevêché, Claude de la Baume, fit opposition à ce choix. Il en résulta un long procès, pendant lequel l'évêque d'Arras, Perrenot de Granvelle, attacha Richardot à son église en qualité de suffragant (1557) ; il lui céda, en 1561, le siége épiscopal qu'il quittait pour devenir archevêque de Malines. Richardot mourut sur le siége d'Arras, le 26 juillet 1574 (1).

Ses armoiries étaient : d'azur à deux palmes d'or passées en sautoir, accompagnées de quatre étoiles aussi d'or (2).

Il existe un portrait de Richardot, en costume de religieux augustin, gravé dans *Elogia viror. illustr. ex ord. Erem. D. Augustini*, auct. Corn. Curtio; *Anterp.*, 1636, in-4.

XXIII. — Nicolas Guérin, évêque d'Alessio.

1557-1578.

Originaire de Pontoise (3), il était docteur en théologie, sous l'habit de l'ordre de Cîteaux, et régissait comme prieur

---

(1) *Gall. christ.*, t. III, col. 349; *Mémoire sur François Richardot*, dans l'*Almanach du Comté de Bourgogne pour* 1788.

(2) Dunod, *Hist. du Comté de Bourgogne*, t. III, p. 178.

(3) Anniversaires des Clarisses de Besançon : aux Archives du Doubs.

claustral l'abbaye de Cherlieu, dont l'archevêque Claude de la Baume avait la commende, quand ce prélat le promut à la dignité de suffragant du siége de Besançon : le chapitre métropolitain l'agréa en cette qualité, le 2 juin 1557 (1). Il mourut le 16 mai 1578, et fut inhumé dans le chœur de l'église des Cordelières de Besançon, au pied du maître-autel (2).

XXIV. — Louis du Tartre, évêque de Nicopolis.

1578-1584.

Issu d'une famille d'ancienne noblesse fixée à Poligny, il devint abbé de Bellevaux et suffragant de l'archevêque de Besançon Claude de la Baume, avec le titre d'évêque de Nicopolis : il eut en outre la fonction de vice-chancelier de l'Université de Dole (3). Il consacra, dans cette dernière ville, l'autel de la chapelle particulière du Parlement de Franche-Comté, où il inséra des ossements du pape saint Grégoire : cette cérémonie eut lieu le 20 mars 1583 (4). Le prélat qui l'avait faite mourut le 15 octobre 1584, et fut inhumé dans l'église de l'abbaye de Bellevaux, sous une tombe avec effigie qui est aujourd'hui à l'église de Cirey-lez-Bellevaux, devant l'autel de Saint-Pierre de Tarantaise; on y lit cette épitaphe :

Hic iacet reverendvs dominvs Lvdovicvs
dv Tartre : episcopvs de Nicopoli : svffraganevs
Bisvntinvs : vicecancellarivs almæ Vniversitatis
Dolanæ : abbas monasterii hvivs Bellævallis.
Obiit 15a octobris anno Domini 1584.

Ses armoiries étaient : d'azur à deux barbeaux adossés, d'argent, accompagnés de quatre croisettes de même.

---

(1) *Acta Capituli Bis.*, 2, jun. 1557.

(2) *Note* du P. Dunand (Biblioth. de Besançon); — Annivers. des Clarisses.

(3) Chevalier, *Hist de Poligny*, t. II, p. 492. — de Billy, *Hist. de l'Université du comté de Bourgogne*, t. I, pp. 297-98.

(4) *Evangéliaire* du Parlement de Franche-Comté : ms de la Bibliothèque de Besançon.

XXV. — Jean Doroz, évêque de Nicopolis.

1585-1604.

Né à Poligny, il embrassa la vie religieuse au prieuré de Vaux, de l'ordre bénédictin de Cluny. On l'envoya étudier à l'Université de Dole, où il reçut les grades de docteur en théologie et en droit canon, puis obtint au concours une chaire de professeur de ce droit qu'il occupa pendant une vingtaine d'années. Il s'en démit pour accepter de l'archevêque Ferdinand de Rye le poste de suffragant du siége métropolitain de Besançon : ses bulles sont du mois d'août 1585. Dix ans plus tard, le gouvernement des Pays-Bas et de Franche-Comté lui donna l'abbaye de Faverney, qu'il s'agissait de reconstruire. « Il me serait difficile, dit-il à l'archiduc Albert, de bien bâtir sans *Chaux,* » faisant ainsi allusion au prieuré de Chaux-lez-Clerval, qui était vacant et dont il désirait le revenu pour l'appliquer à son entreprise de restauration. — « Vous l'aurez, répondit l'archiduc, afin que vous n'ayez point d'excuse de rétablir Faverney. » Nommé par le pape évêque de Lausanne, le 10 avril 1600, il alla se faire installer à Fribourg, puis revint habiter la Franche-Comté où, pendant quatre années encore, il fit par délégation des fonctions épiscopales. Il mourut dans son prieuré de Chaux-lez-Clerval, le 14 septembre 1607, à l'âge de 70 ans (1). On l'inhuma dans la cathédrale de Saint-Etienne de Besançon, où un monument lui fut érigé avec épitaphe ainsi conçue (2) :

D. O. M.
RMO D. IOANNI DOROZ EPISCOPO ET COMITI LAVSANNENSI :
S. R. I. PRINCIPI : ABBATI DE FAVERNIACO : VIRO MORVM
GRAVITATE ET VITÆ INTEGRITATE PRÆSTANTISSIMO :

(1) Ce qui précède est en grande partie extrait du tome II (pp. 348-349) de l'*Histoire de Poligny,* par Chevalier.

(2) *Mémoires historiques sur le diocèse de Lausanne,* par Martin Schmitt, publ. par J. Gremaud, t. II, pp. 414-422.

IVRIS CIVILIS AC PONTIFICII DIVINÆQVE SCRIPTVRÆ
CVMVLATA DOCTRINA ET ELOQVENTIA CVM IIS QVOS
MIRATA EST ANTIQVITAS COMPARANDO.
OBIIT ANNO 1607 : 13 SEPTEMBRIS : VIXIT 70
NOBILIS ANATOLIVS DOROZ DOMINVS A CRAMANT MŒSTISSIMVS
PATRVVS POSVIT.

Ses armoiries étaient : d'or à la fasce d'azur, chargée d'une rose d'argent au cœur d'or. Devise : HONOS ALIT ARTES.

XXVI. — GUILLAUME SIMONIN, ARCHEVÊQUE DE CORINTHE.
1604-1616.

Né à Poligny, vers 1560, il prit l'habit des Bénédictins à l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon et en devint bientôt le directeur effectif. L'archevêque Ferdinand de Rye ayant à remplacer comme suffragant Jean Doroz, devenu évêque de Lausanne, choisit à cet effet D. Simonin et lui obtint le titre d'archevêque de Corinthe (1). Le chapitre métropolitain s'offensa de n'avoir pas été consulté sur cette nomination : aussi refusa-t-il à l'élu la permission de se faire consacrer au grand autel de la cathédrale de Saint-Etienne : une simple chapelle fut mise à sa disposition pour cette cérémonie qui eut lieu au mois d'avril 1604 (2). L'abbé de Saint-Vincent étant venu à mourir le 5 février 1608, D. Simonin le remplaça et introduisit dans ce monastère, en 1611, la réforme bénédictine de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, dont il pratiqua tout le premier les observances. Il affecta presque toute sa fortune à la fondation, dans sa ville natale, d'un séminaire de jeunes clercs, appelé le séminaire de Corinthe. Relevé de ses fonctions de suffragant depuis 1616, à la suite de mésintelligences avec l'archevêque Ferdinand de Rye, D. Simonin conserva les prérogatives honorifiques de sa prélature. Il mourut au château de Villers-Pater, qui dépendait de son

(1) CHEVALIER, *Hist. de Poligny*, t. II, pp. 486-87.
(2) *Acta Capituli Bis.*, 24 april. 1604.

abbaye, le 26 août 1630. On l'inhuma dans l'église de Saint-Vincent de Besançon (1).

Ses armes étaient : de gueules à un cœur d'or, traversé de deux flèches de même, empennées d'argent et mises en sautoir (2). Son portrait existe au musée de Dole.

XXVII. — Claude de la Barre, évêque d'Andreville.

1616-1629.

Cordelier du couvent de Dole et docteur en théologie de Paris, il est ainsi dépeint dans la *Narration historique* du P. Fodéré : « Claude de la Barre, homme d'une rare érudition et profonde doctrine, zélé à son estat, qui a fait continuer ce convent en son ancienne splendeur et exactement observer l'intégrité des statuts et ordonnances de la religion. Et de plus, par sa grande œconomie, a fait de signalées et très remarquables réparations en ce convent; car l'église n'estoit que simplement lambrisée de bois, et depuis quelques années il l'a fait tout voûter de pierre, blanchir, embellir, et meubler de riches ornements et précieux joyaux : pour l'entrée de laquelle il a fait un très beau portail de pierre jaspée, lequel néantmoins ne se monstre pas encore si riche qu'il est en effect. Comme père des bonnes lettres, il a fait une bibliothèque des plus magnifiques en son bastiment, mais des mieux meublées et enrichie de livres de toutes sciences....... Enfin, pour ses rares mérites, il fut esleu au chapitre de Tarantaise, l'an 1595, ministre de ceste province, laquelle il a si heureusement et si pacifiquement gouvernée, nonobstant les grands troubles et guerres civiles qui estoient pour lors en ce royaume, qu'il a du depuis esté commissaire général en icelle trois fois en trois divers chapitres provinciaux, avec tant d'édification et érudition qu'on pouvoit désirer. Despuis peu de jours, par ses très grands mérites, rare doctrine et

(1 et 2) Chevalier, *Hist. de Poligny*, t. II, pp. 488-89.

singulière capacité, il a esté créé et sacré évesque d'Andreville et suffragant en l'archevesché de Besançon, charge certes qu'il exerce avec une dextérité et révérence fort honorable (1). »

Le P. de la Barre fut sacré à Ornans, par l'archevêque Ferdinand de Rye, au mois de novembre 1616. Lors de son arrivée à Besançon, le chapitre métropolitain et la municipalité l'envoyèrent saluer : le chapitre lui offrit le pain et le vin (2); la municipalité lui fit porter six grands pots de vin blanc et clairet (3).

Il mourut le 16 octobre 1629, âgé de 71 ans. Son portrait se voyait dans le petit réfectoire des Cordeliers de Dijon, avec ses armoiries qui étaient : d'azur à la croix ancrée d'or et bordure de même (4).

XXVIII. — Philippe Patornay, évêque d'Andreville.

1631-1639.

Né à Salins, d'une famille annoblie dès le quinzième siècle (5), il était entré, dès 1611, dans l'ordre des Minimes, et il y avait professé avec distinction la philosophie et la théologie (6). Sur la demande de l'archevêque Ferdinand de Rye, le pape Urbain VIII, par bulles du 27 novembre 1631, promut le P. Patornay à la dignité d'evêque d'Andreville et de suffragant de Besançon (7) : son sacre eut lieu le 14 mars 1632 (8). Il mourut en 1639.

---

(1) *Narration historique des convens de l'ordre Saint-François en la province de Bourgongne*; Lyon, 1619, in-4, pp. 661-662.

(2) *Acta Capituli Bis.*, 17 decemb. 1616.

(3) *Délibérat. municip.*, 15 décembre 1616.

(4) Note extraite, par le P. Dunand, du *Nécrologe des Cordeliers de Dijon*.

(5) Guillaume, *Hist. des sires de Salins*, t. II, pp. 190-192.

(6) Lanovii *Chronicon generale ord. Minim.*, p. 575.

(7) *Archives du Doubs*, fonds des Minimes.

(8) Lanov., *loc, cit.*

Ses armes étaient : d'azur à trois croissants d'argent, 2 en chef et 1 en pointe, et une quintefeuille d'or en cœur.

XXIX. — Joseph Saulnier, évêque d'Andreville.

1640-1681.

Né à Ornans le 16 décembre 1596, il avait fait profession dans la congrégation bénédictine de Saint-Vanne et de Saint-Hydulphe, en l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, le 23 septembre 1619 (1). Maître des novices à l'abbaye de Faverney, puis sous-prieur et prieur à l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, il fut appelé, en 1630, au poste d'abbé régulier de ce grand monastère (2). Dix ans plus tard, l'archevêque de Besançon Claude d'Achey le choisit pour son suffragant et lui obtint des bulles d'évêque. Il fit en cette qualité une longue carrière : on conserve aux Archives du Doubs le registre fort bien tenu par lui-même de ses actes épiscopaux. Le plus remarquable de ces actes est la consécration qu'il donna en secret, dans une chapelle souterraine de son abbaye de Saint-Vincent, à Antoine-Pierre I de Grammont, élu archevêque de Besançon dans un moment où le chapitre métropolitain était en difficultés avec la cour de Rome : un bref spécial avait autorisé le suffragant à faire extraordinairement cette cérémonie (3). D. Saulnier mourut le 25 avril 1681, âgé de 85 ans (4). Il fut inhumé dans le chœur de l'abbaye de Saint-Vincent, sous un mausolée que décorait son portrait et dont l'épitaphe était ainsi conçue (5) :

Hic iacet illvstrissimvs ac reverendissimvs
D. D. Iosephvs Savlnier regvlæ divi Benedicti

---

(1) *Matricula religiosorum congregationis SS. Vitoni et Hydulphi;* Nanceii, 1727, in-4, p. 11.

(2) *Gallia christ.*, t. XV, col. 195.

(3) Dunod, *Hist. de l'Egl. de Besançon*, t. I, p. 344.

(4) *Oraison funèbre de D. Saulnier*, ms de la Bibliothèque de Besançon.

(5) *Archives du Doubs*, fonds Saint-Vincent, cart. 1.

PER SEXAGINTA DVO ANNOS OBSERVANTISSIMVS :
PER QVINQVAGINTA HVIVS MONASTERII ABBAS :
PER QVADRAGINTA EPISCOPVS ANDREVILLENSIS.
INTER HOS TITVLOS MODESTUS MIRAM VITÆ
AVSTERITATEM MORVM SVAVITATE LENIVIT.
EX VOTO PAVPER : EX BENEFICIO IN PAVPERES
ET PROPRIAM ECCLESIAM LIBERALIS.
INSIGNIS CAPITVLI AMICVM SEMPER NEC
INVTILE MEMBRVM FVIT. DILIGEBAT
CIVITATEM SEPTVAGENARIVS INCOLA ET
PARITER CIVIVM SPES ERAT ET AMOR.
VIXIT ANNOS 85 PROCERO SANO ERECTOQVE
CORPORE ET AD MAIESTATEM ET DECOREM
COMPOSITO. CERNIS FACIEM QVAM NEC
FINGI NEC PINGI VNQVAM VOLVIT.
SACRAVIT TRES ARCHIEPISCOPOS ET TOT
ECCLESIÆ MINISTROS CREAVIT VT PATREM
CLERI SEQVANICI RECTE DIXERIS. HORAS
CANONICAS NON OMISIT VSQVE AD MORTIS
DIEM QVEM INTER FRATRVM LVGENTIVM
MANVS CLAVSIT ORANS DIE 25 APRILIS
ANNO DNI 1681.

QVASI VAS AVRI : QVASI SOL EFFVLSIT
IN TEMPLO DEI. — ECCLESIASTIC. 50.

Le sceau et les cachets de l'évêque Saulnier (1) portent pour armoiries : une fasce accompagnée de trois annelets posés 2 et 1.

XXX. — FRANÇOIS-JOSEPH DE GRAMMONT, ÉVÊQUE DE PHILADELPHIE.

1686-1699.

Entré au chapitre métropolitain, en 1663, sous les auspices de son oncle, l'archevêque Antoine-Pierre I, il alla compléter son éducation sacerdotale au séminaire de Saint-Sulpice. De

(1) V. le fac-simile du cachet et de la signature de D. Saulnier dans l'opuscule de M. Ad. MARLET intitulé : *Episodes de la guerre de dix ans dans la vallée d'Ornans*; Besançon, 1865, in-8.

retour à Besançon, il fut pourvu successivement des abbayes de Bithaine et de Montbenoît, des prieurés de Morteau et de Beaupré, ainsi que d'une charge de conseiller-clerc au parlement de Franche-Comté. Elu successivement par le chapitre grand-archidiacre, en 1679, et haut-doyen en 1680, son oncle l'obtint pour suffragant en 1686, se déchargeant dès lors sur lui des fonctions les plus pénibles de l'épiscopat. « On se plaisait à le regarder comme l'archevêque lui-même, et, dans l'estime publique, il ne lui en manquait plus que le titre. Aussi l'allégresse fut-elle grande dans le clergé et dans le peuple, lorsqu'on apprit que le roi l'avait nommé au siége de Besançon (1). »

Sa lettre pastorale de prise de possession est datée du 10 décembre 1699 ; elle est suivie de la bulle pontificale annonçant au clergé et au peuple du diocèse la promotion du nouveau pasteur.

Ses armes étaient : d'azur à trois bustes de reines de carnation, vêtues d'argent, chevelées et couronnées d'or, 2 et 1 ; écartelé d'azur à six besans d'argent, 3, 2, 1, au chef d'or ; sur le tout de gueules au sautoir d'or. Devise : DIEV AYDE AV GARDIEN DES ROYS.

XXXI. — François-Gaspard de Grammont, évêque d'Aréthuse.

1707-1727.

Déjà chanoine du chapitre métropolitain en 1672, il fut gratifié de la commende de l'abbaye de Saint-Vincent de Besançon, en 1701. Son oncle l'archevêque François-Joseph de Grammont le demanda pour suffragant : il fut sacré à Paris, le 21 décembre 1707, par le cardinal de Noailles. Après la mort de son oncle, dont il avait été le collaborateur intime, le chapitre le plaça à sa tête en qualité de haut-doyen, et il

(1) Jacquenet, *Hist. du séminaire de Besançon,* t. I, pp. 223-225.

fut le pasteur effectif du diocèse sous l'autorité nominale des archevêques René de Mornay et Honoré de Monaco. Il mourut à Besançon, le 17 novembre 1727, et fut inhumé dans l'église de Marchaux.

Ses armes étaient : de gueules au sautoir d'or; écartelé d'azur à trois bustes de reines de carnation, vêtues d'argent, chevelées et couronnées d'or, 2 et 1. Devise : DIEV AYDE AV GARDIEN DES ROYS.

XXXII. — Pierre-François Hugon, évêque de Philadelphie.

1736-1754.

Né à Gray, le 15 octobre 1674, il fut nommé chanoine-coadjuteur au chapitre métropolitain le 4 septembre 1690, et ordonné prêtre, avec dispense d'âge, en 1696. « Sa science, la solidité de ses vertus et la noblesse de son caractère, lui acquirent une haute influence parmi ses collègues. Ce fut principalement en lui que se personnifia la grande autorité du chapitre pendant les vacances du siége archiépiscopal, depuis la mort de François-Joseph de Grammont jusqu'à l'avènement d'Antoine-Pierre II. » Choisi, de l'agrément du roi, comme suffragant par l'archevêque, il obtint des bulles qui le nommaient évêque de Philadelphie. Son sacre eut lieu au séminaire, dont il avait été supérieur, le dimanche 24 juin 1736 : l'archevêque de Besançon, qui le consacra, fut assisté dans cette cérémonie par les évêques de Langres et de Dijon. Il ne survécut que dix jours au prélat dont il avait été le dévoué collaborateur : sa mort arriva le 17 septembre 1754, et son corps fut déposé dans le caveau des chanoines de l'église métropolitaine (1).

Ses armes étaient : de gueules à la bande ondée d'or, ac-

(1) Cette note est empruntée à l'*Histoire du séminaire de Besançon*, par M. Jacquenet, t. I, pp. 424-25, 572-73.

compagnée de deux aiglettes d'argent, l'une en chef et l'autre en pointe.

XXXIII. — Claude-Ignace-François-Xavier-Alexis de Franchet de Rans, évêque de Rhosy.

1755-1792.

Né à Besançon le 7 janvier 1722, il entra en 1743 au chapitre métropolitain, obtint, en 1745, la commende du prieuré de Fontaine-lez-Luxeuil, fut choisi comme suffragant par l'archevêque Cleriadus de Choiseul, nommé par le pape évêque de Rhosy et sacré en cette qualité le 23 mai 1755. Le chapitre métropolitain lui conféra graduellement toutes ses dignités, jusqu'à celle de haut-doyen à laquelle il fut élu le 15 juillet 1775. Il avait été pourvu, en 1767, de la commende de l'abbaye de Balerne. Déporté le 12 septembre 1792 pour n'avoir pas adhéré à la constitution civile du clergé, il reçut, après la mort de l'archevêque exilé, une commission apostolique pour administrer le diocèse. Il y rentra dès qu'il en eut la possibilité, et ce fut lui qui reçut, à la tête du clergé, l'archevêque Claude Lecoz, en 1802. L'évêque de Rhosy prit rang dans le nouveau chapitre, d'abord comme chanoine honoraire, puis comme chanoine titulaire. Il mourut à Besançon le 21 février 1810, dans sa 89e année. Ses obsèques eurent lieu le lendemain à l'église métropolitaine : après quoi, sa dépouille mortelle fut conduite à Rans.

Ses armes étaient : d'azur à une tête de cheval d'argent. Devise : LIBERTATE NON FRENO.